

LE GUIDE PRATIQUE DU SCOLAIRE ET DU PÉRISCOLAIRE À CHAMBLY



TOUT SAVOIR SUR

- les politiques d'éducation
- les sorties pédagogiques
- les rythmes scolaires
- la restauration municipale
- l'accueil périscolaire
- l'accueil de loisirs

Année scolaire 2023-2024

chambly
ma ville

LE MOT DES ÉLUS

Madame, Monsieur, chers parents,

À travers ce petit guide dédié à la vie scolaire et périscolaire de vos enfants, nous leur souhaitons une belle année dans les différentes structures municipales qu'ils seront amenés à fréquenter.

La Ville de Chambly entend pleinement jouer son rôle, aux côtés des acteurs pédagogiques et de chaque parent, pour apporter aux jeunes Chamblysiens un cadre et un savoir vivre nécessaires à leur bon développement et à leur bien être dans la société.

C'est pourquoi les politiques de l'enfance, de la jeunesse et de la réussite éducative constituent la 1^{re} priorité budgétaire de la commune : nous y consacrons plus de 2 millions d'euros chaque année.

Ainsi, nos écoles maternelles, élémentaires, restaurations scolaires, accueils périscolaires et de loisirs bénéficient directement et au quotidien, de moyens humains et matériels conséquents.

Des investissements que nous savons justes et utiles.

Bonne rentrée à toutes et tous.

DAVID LAZARUS
Maire de Chambly

LAURENCE LANNOY
Maire-adjointe chargée
de l'enfance et de la vie culturelle

MAUD MATHONAT
Maire-adjointe chargée
des affaires scolaires et de la jeunesse



SOMMAIRE

P2 : Le mot des élus

P3 : Éducation, enfance, la priorité municipale en quelques chiffres

P4-5 : Chambly s'engage pour l'école

P6-7 : Plan mercredi et études surveillées

P8-9 : Les rythmes scolaires et périscolaires en un coup d'œil

P10-11 : La restauration municipale

P12-13 : L'accueil périscolaire

P14-15 : L'accueil de loisirs

P16 : La mairie à votre écoute, les contacts utiles



ÉDUCATION, ENFANCE : LA PRIORITÉ MUNICIPALE EN QUELQUES CHIFFRES

1012 : c'est le nombre d'élèves du 1^{er} degré effectuant leur rentrée scolaire à Chambly (339 élèves en classes maternelles et 673 élèves en classes élémentaires)

44 : c'est le nombre total de classes (16 maternelles et 28 élémentaires) réparties dans les écoles maternelles (Triolet, Declémy), les écoles élémentaires (Conti, Salengro) et les 2 groupes scolaires (Lahille et Camus) de Chambly.

2 millions d'euros : c'est le budget de fonctionnement annuel que consacre directement la Ville de Chambly aux politiques de l'enfance, de la jeunesse et de la réussite éducative

UN NOUVEAU PORTAIL FAMILLE EN LIGNE

«L'espace citoyens familles» est la nouvelle plateforme indispensable pour effectuer toutes vos démarches administratives et effectuer vos réservations.

CHAMBLY S'ENGAGE POUR L'ÉCOLE

Chambly consacre chaque année plus de 2 millions d'euros aux politiques de l'enfance, de la jeunesse et de la réussite éducative : c'est la 1^{re} priorité budgétaire de la commune.

Si **l'humain est au cœur du projet chamblyisien**, les 6 écoles (2 maternelles, 2 élémentaires et 2 groupes scolaires (de la 1^{re} section de maternelle au CM2), **bénéficient au quotidien de moyens humains et matériels conséquents** pour mieux accompagner vos enfants.



Les écoles sont sécurisées et à taille humaine ; elles sont un lieu d'ouverture au monde et bénéficient d'équipements informatiques ambitieux ainsi que du soutien de la ville aux parcours culturels et sorties pédagogiques proposés par chaque école.

Les élèves profitent aussi de nos politiques culturelles (bibliothèque ; Moulin de Chambly, etc.), sportives et associatives (éducateurs sportifs, clubs) qui sont une des richesses de notre commune.



À la rentrée 2023, les écoles élémentaires sont dotées de 15 nouvelles tablettes numériques de marque Samsung Galaxy tab 8 et de stylets



L'objectif de la commune est ainsi de **créer les conditions propices à l'épanouissement de chaque enfant**.

Les spectacles proposés à l'occasion des fêtes de fin d'année sont ainsi pris en charge par la collectivité, tout comme l'achat de jouets pour les élèves des écoles maternelles ou **les spectacles et sorties pédagogiques organisés dans le cadre des « parcours culturels »**, tout au long de l'année.

Les transports sont également assurés par le car de la Ville ou un prestataire, sans surcoût pour les familles.



Lors de la dernière année scolaire, nos enfants auront ainsi découvert les châteaux de Chantilly et de Versailles, l'abbaye de Royaumont, le parc Samara, le parc Chédeville, la cité des sciences et la cinémathèque de Paris, le zoo d'Amiens, la ferme Pédagogique d'Écancourt ou encore les musées de la Vie Agricole d'Hétomesnil et de la Grande Guerre à Albert, la cité de la Mer à Dieppe...

LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

La commune compte deux associations de parents d'élèves :

- **CPE : Chambly Parents d'Élèves**
Contact : cpechambly@gmail.com

- **APE : Association des parents d'élèves**
Contact : chambly.ape@gmail.com



PLAN MERCREDI, ÉTUDES SURVEILLÉES :

ENCOURAGER L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS ET LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

Depuis la rentrée 2018 et la signature d'une convention d'objectifs entre la Ville de Chambly, les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de l'Éducation Nationale et de la Caisse d'Allocations Familiales, **une continuité éducative renforcée** est assurée à tous les enfants, de la maternelle au CM2, au moyen d'un PLAN MERCREDI relatif aux accueils de loisirs, qui s'inscrit dans le nouveau plan éducatif territorial de Chambly.

Cette démarche partenariale a plusieurs objectifs :

- garantir le caractère éducatif, la variété et la richesse des activités proposées dans le cadre des accueils de loisirs
- veiller à leur complémentarité et leur coordination avec l'école et les familles, favoriser l'accès au sport et à la culture
- réduire les inégalités sociales
- assurer l'accessibilité de tous les enfants, en particulier ceux en situation de handicap.



UNE ÉTUDE SURVEILLÉE DANS CHAQUE ÉCOLE

Des études surveillées, très utiles à de nombreux élèves, sont organisées par la commune dans chaque école de Chambly. Elles ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 16h30 à 18h et sont encadrées par des enseignants volontaires, en activité dans la commune ou retraités.

La tarification est fixée à 28 € par mois et par enfant.

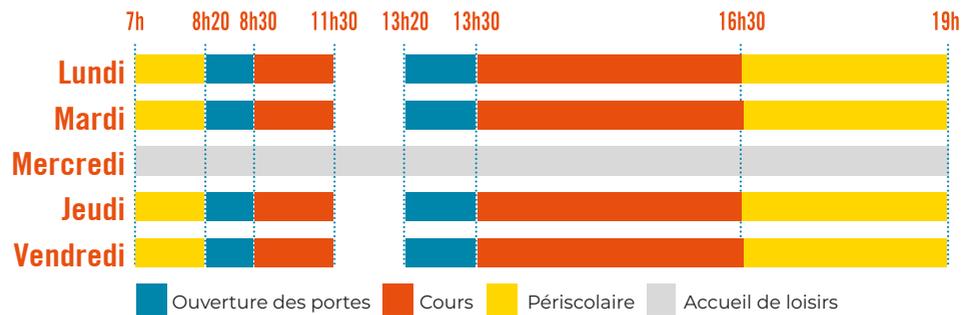
Renseignement et inscription auprès du département enfance et vie scolaire ou dans les accueils de loisirs.

LES RYTHMES SCOLAIRES ET PÉRI SCOLAIRES EN UN COUP D'OEIL

ÉCOLES MATERNELLES



Horaires des écoles Camus, Lahille, Triolet* et Declémy*



Les horaires des accueils périscolaires, des accueils de loisirs et des études surveillées sont adaptés à l'organisation des rythmes scolaires.

Accueils de loisirs :

les mercredis et vacances scolaires : 7h-19h

Accueils périscolaires :

les lundis, mardis, jeudis et vendredis (hors vacances) : 7h-8h20 / 16h20-19h

Études surveillées :

les lundis, mardis, jeudis et vendredis (hors vacances) : 16h30-18h

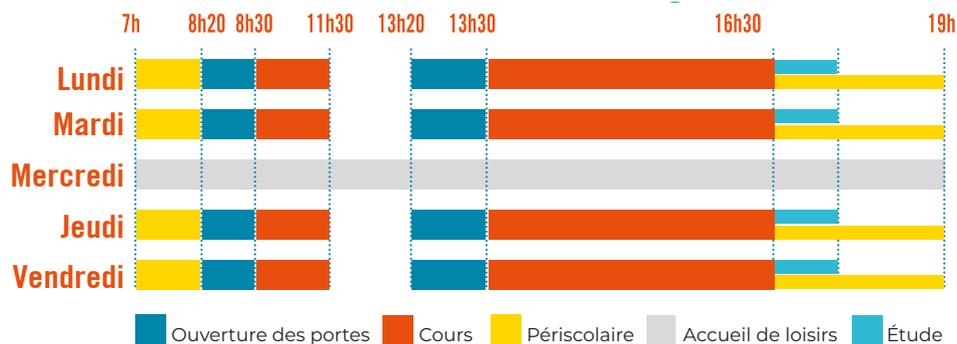


* Les écoles Declémy et Triolet ont un décalage de 10 minutes, soit un temps scolaire de 8h20 à 11h20 et de 13h20 à 16h20.

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES



Horaires des écoles Camus, Lahille, Conti et Salengro



LA RESTAURATION MUNICIPALE

Une « Commission menus » se réunit régulièrement pour valider les menus travaillés en amont par une diététicienne. Le menu est affiché dans les structures d'accueil et disponible sur le site de la commune www.ville-chambly.fr. Tout au long de l'année, les enfants bénéficient d'une sensibilisation à l'équilibre alimentaire et d'une éducation au goût et à la découverte des cuisines du monde. Les familles peuvent visiter les installations lors des portes ouvertes et poser à cette occasion toutes leurs questions au chef cuisinier Damien Davesnes.



LIEUX :

3 lieux de restauration : Restaurant municipal Flora Tristan - Espace Léo Lagrange – Ecole Albert Camus

Le car de la Ville et un car d'une société extérieure assurent chaque jour les trajets de l'école Declémy à l'espace Léo Lagrange.

INSCRIPTIONS :

Inscriptions administratives chaque début d'année scolaire et réservations obligatoires sur l'Espace Citoyens Familles.

TARIFICATION :

La tarification du repas est unique : **4,40€**. Elle correspond seulement à une petite partie du coût réel, payé par la Ville, de préparation d'un repas.

Ce tarif intègre également une heure de périscolaire (avant et après le repas). Ce temps d'accueil sur le temps de la pause méridienne ne vous est pas facturé. Il est partagé entre un temps de jeux et un temps de retour au calme avant la reprise de la classe.

Le règlement de ce service municipal s'effectue par un système de pré-paiement, via votre « Espace Citoyen Familles ».

PRODUCTION DES REPAS ET ENCADREMENT :

15 personnes composent l'équipe chargée de préparer et de servir les repas : 7 à la cuisine centrale, 3 au restaurant scolaire Albert Camus et 5 à celui de Léo Lagrange.

5 directrices diplômées pour les fonctions d'encadrement d'équipes d'animation (BAFD et BPJEPS) et 30 animateurs, pour la majorité titulaire d'un BAFA ou d'un CAP Petite Enfance, prennent en charge les enfants sur ce temps d'accueil.

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ :

Pour les enfants atteints de pathologies diverses, notamment d'allergies alimentaires, un Projet d'accueil individualisé (P.A.I.) est mis en place avec l'ensemble des partenaires concernés : médecin, famille, élue municipale et coordinatrice en charge de l'enfance. Suivant le protocole d'accueil, les familles sont amenées à fournir le « panier repas » et bénéficient d'un tarif réduit.



**LA RESTAURATION MUNICIPALE :
UNE DEMARCHE QUALITÉ ET
ÉCO-RESPONSABLE !**



Depuis de nombreuses années, la Ville de Chambly veille à acheter au moins 50% de produits responsables pour la restauration municipale : filières courtes pour les viandes, produits locaux, produits labélisés, produits bio ou issus de l'agriculture raisonnée.

Il s'agit ainsi d'encourager les producteurs locaux et de développer une restauration collective avec un faible impact environnemental. Ainsi, la loi Egalim entrée en vigueur en janvier 2022 n'a engendré aucun changement à Chambly, les critères en faveur de la saine alimentation de nos enfants étant respectés depuis longtemps par la ville.

Ces repas équilibrés et de qualité sont réalisés sur place, à Chambly, par du personnel municipal et avec le concours d'une société spécialisée.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

HORAIRES :

Accueil ouvert toute l'année scolaire :
de 7h à 8h20 – du lundi au vendredi
de 16h20 à 19h – le lundi / mardi / jeudi / vendredi

LIEUX :

- **À l'espace Léo Lagrange** pour tous les enfants des classes maternelles et pour les enfants des classes élémentaires de l'école Lahille

- **Au Pavillon Conti** pour tous les enfants des classes élémentaires (sauf Ecole Lahille)

Accès des structures sécurisés via la carte F@cily

Le car de la Ville et un car d'une société extérieure assurent chaque jour les trajets.

INSCRIPTIONS :

Inscriptions administratives chaque début d'année scolaire. Possibilité d'être présent uniquement le matin et/ou le soir, du lundi au vendredi. Jours réservés suivant les besoins des familles et réservations obligatoires sur votre « Espace Citoyens Familles » (informations complémentaires en page 15).



TARIFICATION :

Application du barème imposé par la Caisse d'allocations familiales (CAF): tarification pour les familles à la ½ heure, basée sur les revenus et le nombre d'enfants à charge.

Le tarif horaire maximum demandé à une famille représente la moitié du coût réel de la prestation payée par la commune.

Le règlement de ce service municipal s'effectue par un système de pré-paiement via votre « Espace Citoyen Familles » personnel (informations complémentaires en page 15).

ENCADREMENT :

5 directrices diplômées pour les fonctions d'encadrement (BAFD et BPJEPS) et 20 animateurs, diplômés BAFA ou CAP Petite Enfance, encadrent les enfants sur ces temps d'accueil matin et soir.

Les animateurs présents pour la plupart le matin, le midi et le soir sont les interlocuteurs indispensables entre enseignants et parents, relation basée sur une confiance mutuelle.

ACTIVITÉS :

Jeux de société, activités manuelles, jeux intérieurs ou extérieurs... autant de domaines d'activités proposés en suivant des thèmes souvent en lien avec ceux des accueils de loisirs. Après 18 heures, une aide aux devoirs est proposée aux enfants qui le souhaitent.



LES ACCUEILS DE LOISIRS

HORAIRES :

Accueil ouvert toutes les vacances scolaires de 7h à 19h
Accueil ouvert tous les mercredis de 7h à 19h
Arrivée des enfants entre 7h et 9h
Départ à partir de 17h jusqu'à 19h

LIEUX :

- **Léo Lagrange** pour tous les enfants maternels
- **Pavillon Conti** pour les enfants élémentaires
Accès des structures sécurisé via la carte F@cily

INSCRIPTIONS :

Inscriptions administratives chaque début d'année scolaire et réservations obligatoires sur votre « Espace Citoyens Familles ».

TARIFICATION :

Application du barème imposé par la Caisse d'allocations familiales (CAF) : tarification pour les familles à la journée, basée sur les revenus et le nombre d'enfants à charge.

Le tarif horaire maximum demandé à une famille représente le tiers du coût réel de la prestation.

Le règlement de ce service municipal s'effectue par un système de pré-paiement via votre « Espace Citoyens Familles » (informations complémentaires en page de droite).

ENCADREMENT :

5 directrices diplômées pour les fonctions d'encadrement (BAFD et BPJEPS) et une équipe d'animation de 10 à 20 animateurs, diplômés BAFA ou CAP petite-enfance, encadrent les enfants sur ces temps d'accueil.

Les programmes d'activités sont distribués au sein des structures, chaque début de mois, chaque début de vacances scolaires et disponibles sur le site de la commune www.ville-chambly.fr

ACTIVITÉS :

Les projets pédagogiques et d'animations sont rédigés et mis en place durant l'année. Activités diverses et sorties sont au cœur de chaque projet qui propose un thème et un « fil conducteur » différent suivant les périodes.

Les programmes d'activités sont distribués au sein des structures, chaque début de mois, chaque début de vacances scolaires et disponibles sur le site de la commune www.ville-chambly.fr



LE PAIEMENT DES PRESTATIONS MUNICIPALES

Le règlement des prestations municipales s'effectue via un système de pré-paiement. Lors de votre inscription à l'un des services dédiés à l'enfance, un compte famille personnel est créé pour votre famille, auprès de la direction des structures. Pour bénéficier des services municipaux, vous devez créditer votre compte famille à l'avance. Cette opération est possible au sein des structures (par carte bancaire, espèces, chèque), par prélèvement automatique ou via internet grâce à votre «Espace Citoyens Famille».

Chaque prestation municipale dont vous bénéficiez (accueil périscolaire ou de loisirs, étude surveillée, restauration scolaire..), est ensuite débitée automatiquement via le compte famille, d'où vous pouvez suivre vos consommations et recrediter votre compte si besoin. Votre compte ne doit pas présenter de solde débiteur.

En cas de créance importante, le Trésor public procède au recouvrement des sommes dues. Les situations individuelles particulières peuvent être étudiées auprès de Martine Alaric, Directrice du département Enfance-Education ou du Centre communal d'action sociale (Maison de la solidarité Simone Veil).



LA MAIRIE À VOTRE ÉCOUTE



Le département enfance - éducation (sa directrice Martine Alaric et ses équipes) et les directrices des deux accueils de loisirs et périscolaires, maternel et élémentaire, sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et pour examiner toute situation particulière.

Pour les contacter et prendre rendez-vous avec eux :
UN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE UNIQUE : 01 39 37 44 00

DÉPARTEMENT ENFANCE ÉDUCATION

Directrice :
Martine Alaric
Mairie de Chambly
Place de l'Hôtel de Ville
60230 Chambly
martine.alaric@ville-chambly.fr

ACCUEIL DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE MATERNEL

Directrices : Cynthia
Moreau et Céline Graczyk
Espace Léo Lagrange
186, rue Pierre Desproges
60230 Chambly
leolagrange@ville-chambly.fr

ACCUEIL DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE ÉLÉMENTAIRE

Directrices : Mylène
Braesch et Laura Pérrone
Pavillon Conti
Avenue de la République
60230 Chambly
pavillon.conti@ville-chambly.fr